

BAUX KATHLEEN
Résidence Les Oustalous,
Bât La Palombière, App 47
57 route d'Espagne,
31100 TOULOUSE

Chambre des Appels Correctionnels
Cour d'Appel de TOULOUSE

CONCLUSIONS

POUR La partie civile **Kathleen BAUX**, N° 261, 57 route d'Espagne, 31100 TOULOUSE

CONTRE **SOCIETE GRANDE PAROISSE**
Monsieur SERGE BIECHLIN
Prévenus

SCP SOULEZ-LARIVIERE, Avocats au Barreau de PARIS
SCP MONFERRAN, Avocats au Barreau de TOULOUSE

EN PRESENCE :

Du **MINISTERE PUBLIC**
Des **PARTIES CIVILES**

PLAISE A LA CHAMBRE CORRECTIONNELLE **DE LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE**

Les audiences du 12 décembre et du 23 novembre 2011, les auditions du témoin Léon CAILLAUX et du témoin Jacqueline DELMONT cités par moi-même, ont permis de confirmer et préciser les éléments suivants dont je demande à la Cour d'Appel de Toulouse de prendre acte :

- Le témoin Jacqueline DELMONT, a affirmé, lors de son audition le 23 novembre 2011, avoir vu, depuis sa fenêtre de cuisine, au 9^{ème} étage de son immeuble à Colomiers, l'arrivée, plusieurs secondes avant l'explosion d'AZF, d'un avion se présentant de profil à basse altitude dans la direction Ouest.
- Le fait que plusieurs témoignages visuels du dossier judiciaire comme ceux de Mme MAZET (pièce **D6550 pages 2 et 3 – ANNEXE 1**) ou Mme TRUSCHINGER (pièce **D4820 page 2 – ANNEXE 2**) ont bien décrit un type d'avion similaire à celui décrit par Léon CAILLAUX et n'ont, malgré cela, même pas déclenché d'étude supplémentaire de la part des experts judiciaires et des juges d'instruction,

Le cas de Monsieur Léon CAILLAUX mérite quelques précisions pour toutes les questions qu'il induit et, en particulier, outre l'absence d'enquête, un désintérêt surprenant pour le seul témoin ayant pris des photographies.

- Léon CAILLAUX a été un témoin visuel du passage d'un avion venant face à lui, juste après avoir entendu une première détonation.

- Léon CAILLAUX a confirmé avoir photographié cet avion entre les deux explosions et dans les minutes qui ont suivi, grâce à un appareil photographique jetable posé sur un meuble près du balcon où il se trouvait.

- Suite à l'appel à témoignage de l'association AZF Mémoire et Solidarité en février 2004, Léon CAILLAUX s'est manifesté par téléphone, a décrit sommairement les photographies d'un avion avec un nuage rouge présent sur ces photographies (premier signalement sommaire dans la pièce **D5009 page 12 – ANNEXE 3**). Il a prêté, pour étude, l'ensemble de ces 12 photographies, négatifs compris, à M. Michel BOUCHARDY, responsable de la Commission Vérité de cette association.

- Au bout d'un mois, en l'absence de retour de ces photographies Léon CAILLAUX a écrit à l'association Mémoire et Solidarité et a reçu par un courrier du 9 avril 2004 de cette association, une promesse de retour après étude par le groupe TOTAL de ces films (pièce **D5195 page 4 – ANNEXE 4**).

- Auditionné le 13 mai 2004, Léon CAILLAUX a confirmé à la cour, qu'il a été entendu par le SRPJ de Toulouse alors que les policiers ne possédaient pas encore ces photographies (pièce **D5195 page 1 à 3 – ANNEXE 5**).

- Léon CAILLAUX a informé la cour que l'audition s'est difficilement passée avec le SRPJ car les deux policiers ne semblaient pas vouloir le croire et prendre en compte ce qu'il racontait.

- 9 des 12 des photographies envoyées par l'association AZF Mémoire et Solidarité sont parvenues au SRPJ le 9 juin 2004 (pièce **D5209 ANNEXE - 6**) soit, après l'audition du témoin Léon CAILLAUX et sans qu'il n'en soit informé ni qu'il soit interrogé par la suite pour tout type d'étude de son témoignage sous quelque forme que ce soit.

- Seule une photographie de l'avion a été versée au dossier alors que M. Léon CAILLAUX est certain d'avoir mis à la disposition de M. BOUCHARDY plusieurs photographies de cet avion dont celles le présentant arrivant de face (**Scannage de la seule photographie d'avion restituée en ANNEXE 7**) fournie récemment au témoin Léon CAILLAUX)

- Aucun scellé, ni aucun document ne mentionne que les photographies papiers et les négatifs de Léon CAILLAUX ont bien été envoyés au SRPJ par l'association AZF Mémoire et Solidarité.

- Malgré les promesses écrites de cette association, ces photographies originales ne lui ont jamais été restituées et Léon CAILLAUX a rappelé à la cour son souhait intangible de les récupérer et de les mettre à la disposition de la justice pour étude.

- Léon CAILLAUX a déjà réalisé et signalé à la Cour, plusieurs démarches avec son avocat Me CARRERE-CRETOZ pour obtenir la restitution de ces photographies, pour l'instant, sans succès.

- Il a été communiqué à la cour par une des parties un document du dossier montrant une trajectographie d'un avion de ligne qui aurait pu être, selon cette partie, l'avion photographié par M. Léon CAILLAUX.

Il est important de retenir que les avions décollent toujours face au vent et donc, de Blagnac par vent d'Autan, ils survolent en direction du Sud EST le pôle chimique à une altitude déjà importante. Ceci explique la surprise des témoins de voir un avion ainsi si bas et dans une direction contraire au sens du décollage et atterrissage du moment.

Sur la demande tendant à la délivrance d'une commission rogatoire

Devant de telles informations, je tiens à souligner à la Cour les points suivants :

1. Le fait qu'un témoin visuel de cette importance n'ait été interrogé qu'une seule fois avant même que le SRPJ ne dispose de ces photographies pourtant aux mains de personnes connues du témoin,
2. Le fait que le SRPJ n'ait jamais voulu entendre à nouveau le témoin après avoir reçu une partie de ses photographies afin de vérifier leur authenticité, leur nombre, d'essayer d'identifier toutes les caractéristiques de cet aéronef et de préciser les descriptions du témoin,
3. Le fait que le SRPJ insère des photographies du témoin dans le dossier sans mentionner leurs caractéristiques (date, heure, type de tirage etc...), sans en référer au témoin lui-même et sans mentionner s'il s'agit d'originaux ou autre, etc.,
4. Le fait que le SRPJ n'ait même pas demandé à l'association AZF Mémoire et Solidarité si elle avait réalisé des travaux sur ces clichés, quel était son centre d'intérêt dans ces photographies, si elle avait une attestation de témoignage du témoin et pourquoi elle tenait tout de même à les fournir à la justice alors qu'aucun membre de Total, de Grande Paroisse, de la Commission d'Enquête Interne, de l'association AZF Mémoire et Solidarité n'a indiqué la moindre ébauche d'étude sur ces photographies,
5. Le fait, que malgré la non-restitution des photographies et l'absence de toute étude de ces photographies, les affirmations de partie civile, en audience, appuyées par la fourniture d'une trajectographie d'un avion de ligne, à 10 km du témoin au moment de l'explosion, et qui n'a donc rien à voir avec celui du témoin Léon CAILLAUX, sont erronées,
6. Le fait qu'encore aujourd'hui, malgré le désir de la Cour de voir ces photographies revenir au témoin dans leur intégralité, malgré les démarches personnelles de Léon CAILLAUX depuis 2 ans, les détenteurs possibles que sont Total, l'Association AZF Mémoire et Solidarité ou le SRPJ de Toulouse ne se sont toujours pas manifestés pour restituer les documents originaux de Léon CAILLAUX,
7. Le fait que plusieurs témoignages visuels du dossier judiciaire comme ceux de Mme MAZET (pièce **D6550 page 2 et 3 – ANNEXE 1**) ou Mme TRUSCHINGER (pièce **D4820 page 2 – ANNEXE 2**) ont bien décrit un type d'avion similaire à celui décrit par Léon Caillaux et n'ont, malgré cela, même pas déclenché d'étude supplémentaire de la part des experts judiciaires et des juges d'instruction,

PAR CES MOTIFS

Rejetant toutes conclusions contraires comme injustes ou mal fondées,

Par application des dispositions des articles 463 et 512 du Code de Procédure Pénale,

Considérant le témoignage de M. Léon CAILLAUX, recueilli par la chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Toulouse ce 13 décembre 2011, et considérant l'importance primordiale des documents originaux qu'il détenait et qu'il a remis en 2004 à l'association AZF Mémoire et Solidarité,

Je demande donc à la cour d'appel de bien vouloir :

DONNER ACTE

1. du fait que Léon CAILLAUX a été un témoin visuel du passage d'un avion venant face à lui juste après avoir entendu une première détonation survenue avant la seconde détonation principale issue de l'usine AZF,

2. du fait que Léon CAILLAUX a confirmé avoir photographié cet avion entre les deux explosions et dans les minutes qui ont suivi, grâce à un appareil photographique jetable posé sur un meuble près du balcon où il se trouvait.
3. du fait qu'il a prêté pour étude l'ensemble de ces 12 photographies, négatifs compris, à l'association AZF Mémoire et Solidarité, et que ceux-ci ne lui ont jamais été restitués.
4. du fait que l'association Mémoire et Solidarité a bien confirmé par écrit avoir gardé ses films pour une étude réalisée au niveau du groupe TOTAL avec une promesse de restitution.
5. du fait que Léon CAILLAUX a été auditionné le 13 mai 2004, par le SRPJ de Toulouse alors que les policiers, informés par l'association AZF-Mémoire et solidarité, ne possédaient pas ces photographies.
6. du fait que, selon Léon CAILLAUX, l'audition s'est difficilement passée avec le SRPJ car les deux policiers ne semblaient pas vouloir le croire et prendre en compte ce qu'il racontait.
7. du fait qu'une partie des photographies ont été envoyées par l'association AZF Mémoire et Solidarité au SRPJ le 9 juin 2004 sans que le SRPJ ne puisse préciser dans le dossier judiciaire s'il s'agit de photographies papiers originales, de négatifs les accompagnants, de photocopies ou de scannage, sans que le témoin Léon CAILLAUX n'en soit informé et sans qu'il ne soit à nouveau interrogé par la suite pour tout type d'étude de son témoignage et de ces documents.
8. du fait qu'une seule image de l'avion, la plus tardive, ait été versée au dossier alors que M. Léon CAILLAUX est certain d'avoir mis à la disposition de l'association AZF Mémoire et Solidarité plusieurs photographies antérieures de cet avion dont celles le présentant arrivant de face.
9. du fait qu'un document du dossier présentant une trajectographie à petite échelle d'un avion de ligne a été communiquée à la cour, ce 13 décembre 2011, par une des parties afin de suggérer que l'avion photographié était répertorié alors que cet avion de ligne se trouvait à plus de 10 km du témoin Léon CAILLAUX au moment de l'explosion d'AZF.

Considérant, en outre, que le témoin Léon CAILLAUX n'a, à ce jour, toujours pas récupéré ses photographies originales,

DELIVRER commission rogatoire aux services de police compétents à l'effet de :

1. de procéder à tout type d'investigations afin de retrouver ces 12 photographies originales
2. de procéder à une expertise de toutes les photographies de l'avion afin de dater et de localiser au mieux et d'identifier le plus complètement possible l'avion photographié.
3. de procéder à tout type d'investigations auprès du témoin Léon CAILLAUX, auprès des autres témoins de ce type d'aéronef auditionnés par le SRPJ comme Mme TRUSCHINGER ou Mme MAZET, auprès de nouveaux témoins déjà mentionnés dans les attestations du dossier ou à la cour comme Mme DELMONT, et auprès des services aéronautiques compétents afin de compléter, les informations sur cet avion, sur son propriétaire, sur sa mission le 21 septembre 2001 etc...

4. et enfin de procéder à toutes les démarches nécessaires à la recherche de la vérité sur les origines de la catastrophe à travers tous les éléments du dossier judiciaire et tous les nouveaux éléments récupérés faisant référence à ces aéronefs du 21 septembre 2001 dont la présence n'est toujours pas expliquée aujourd'hui,

FAIT A TOULOUSE, Le 10 février 2012 ,

Kathleen BAUX

PIECES JOINTES EN ANNEXE

1. **D6550 page 2 et 3 – Témoignage de Simone MAZET**
Avion gris allant vers l'Ouest depuis Ramonville moins de 1 minute avant l'explosion
2. **D4820 page 2 – Témoignage de Hélène TRUSCHINGER**
Avion venant du Sud-Est passant au-dessus d'AZF quelques secondes avant l'explosion
Un objet en forme de tube est tombé dessous
3. **D5009 page 12 – Signalement de Léon CAILLAUX auprès de la Commission Vérité**
Indique qu'il a fait des photographies d'un avion au moment de l'explosion
4. **D5195 page 4 – Lettre de AZF Mémoire et Solidarité au témoin Léon CAILLAUX lui**
promettant la restitution des négatifs de l'avion après étude par Total
5. **D5195 page 1 à 3 – Audition du témoin Léon CAILLAUX par le SRPJ sans la présence**
de ses photographies encore dans les mains de AZF Mémoire et Solidarité
6. **D5209 - Envoi des photographies de Léon CAILLAUX par M. BOUCHARDY auprès**
du SRPJ mais il manque au moins deux photographies et aucune précision n'est
fournie sur les négatifs
7. **Scannage de la seule photographie de l'avion restituée par AZF Mémoire et Solidarité**
8. **Position du témoin Léon CAILLAUX 16 rue Jules Amilhau et axe vers le cratère**
9. **Idée de la trajectoire selon les témoignages CAILLAUX, TRUSCHINGER et MAZET**

déposé comme suit : ---

--- SUR LES FAITS : ---

--- " Je prends acte que vous m'informez des faits qui motivent votre enquête. ---

--- Le vendredi 21 septembre 2004 dans la matinée je me trouvais à mon domicile de RAMONVILLE SAINT AGNE. Vers 10H15 - 20 je suis sortie dans mon jardin pour "faire des conserves". Je suis certaine de ce détail car j'avais besoin de l'heure pour porter et maintenir l'eau à ébullition. Soudain ma mère, qui est âgée de 93 ans, et qui se trouvait à la fenêtre de sa chambre, au rez de chaussée, m'a appelé pour attirer mon attention. Je me suis retournée dans sa direction pour savoir ce qu'elle voulait car elle avait seulement crié mon prénom. Je me suis déplacée vers elle sur une vingtaine de mètres. J'ai alors constaté qu'elle pointait son doigt vers le ciel. Je me suis tournée vers ce qu'elle me désignait et j'ai vu un avion qui passait dans notre champ de vision et qui volait une altitude anormalement basse. ---

--- QUESTION : Pouvez-vous nous dire de quel type d'avion il s'agissait ? ---

--- REPONSE : Cet avion sur les tons gris foncés ne m'a pas paru être un avion de ligne mais plus vraisemblablement un avion militaire. Par ailleurs le bruit des moteurs de cet avion m'a rappelé "le bruit que faisait les avions pendant la guerre" . ---

Je n'ai vu aucune inscription. Je ne me suis pas attardée à détailler cet avion car j'ai tout de même perçu, immédiatement, malgré sa basse altitude, qu'il n'allait pas s'écraser, du moins à proximité de nous. Le bruit des moteurs était fort mais régulier. Il n'avait pas de ratés. Cet avion "avançait lentement" il n'avait pas une grande vitesse. ---

--- QUESTION : De quelle direction venait cet avion et vers où se dirigeait-il lorsque vous l'avez eu dans votre champ de vision ? ---

--- REPONSE : Par rapport à ma position dans mon jardin, l'avion venait de l'Est et se dirigeait vers l'Ouest. Je l'ai tout d'abord vu passer sur les champs, ensuite au dessus de ma maison puis au dessus des immeubles de Port Sud. Il arrive que des avions de ligne passent dans " ce couloir " mais c'est assez rare. La plupart du temps ils sont sur une trajectoire plus au sud et "ne passent pas sur ma maison". J'ai d'autant plus remarqué ce détail qu'il était vraiment bas. Ma maison jouxte le canal du Midi entre celui-ci et l'autoroute. Cet avion "ne faisait pas du "rase motte" tout de même car il a fallu qu'il passe avant d'être chez moi au dessus de la ligne à haute tension qui est implantée dans les champs entre l'autoroute TOULOUSE NARBONNE et mon domicile, puis au dessus des platanes. Tout cela est géographiquement rapproché. ---

--- QUESTION : Cet aéronef pouvait-il être un hélicoptère ?

--- REPONSE : Absolument pas. Je sais faire la différence. C'était un avion soit de ligne civil soit militaire. Je ne peux pas préciser ce détail. Par contre il ne s'agissait pas de façon certaine d'un des ces types d'avion de tourisme que l'on peut voir à Lasbordes. ---

--- QUESTION : Avez-vous vu des hélices, pâles ou des réacteurs?

--- REPONSE : Je ne peux pas préciser ce détail non plus. Par contre "au bruit" je dois dire que je n'ai pas reconnu le



05000166

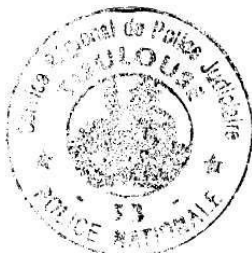
Simone Mazet

...

"sifflement caractéristique des réacteurs". ---
--- QUESTION : Avez-vous remarqué des hublots sur cet avion, une immatriculation, un dessin caractéristique ? ---
--- REPONSE : Non rien de tout ça ; comme je vous l'ai dit je ne l'ai pas détaillé et de plus je ne l'ai eu dans mon champ de vision que quelques secondes, une dizaine tout au plus. ---
--- Je me suis remise à mon travail et pratiquement de suite j'ai entendu une "première grosse explosion" et je me suis mise à crier " l'avion est tombé" ; j'ai immédiatement fait la relation avec l'avion qui venait de passer au dessus de chez moi, à très basse altitude. D'autant plus que cette première explosion "avait un bruit fracassant de ferraille". Dans le même temps je me suis mise à courir vers les berges du canal, car pour moi l'avion était tombé sur Ramonville Saint Agne. Arrivée à l'angle de ma terrasse s'est produite une seconde explosion qui m'a clouée sur place. C'était un bruit "sourd qui semblait jaillir de terre". Simultanément la terre s'est mise à trembler sous mes pieds et "le ciel grondait" également. ---
--- QUESTION : Avez-vous été jetée à terre par cette explosion ? ---
--- REPONSE : Je n'ai pas chuté malgré "ces tremblements de terre et ces grondements". ---
--- Je dois ajouter qu'après avoir "reconstitué les faits" dans mon jardin je suis en mesure de vous indiquer qu'entre la première explosion et mon déplacement en courant jusqu'à l'angle de la terrasse, où j'ai ressenti le "tremblement de terre" de la seconde explosion, il s'est écoulé exactement sept secondes. Il m'a semblé que cette seconde explosion venait de terre et s'évacuait vers le ciel. Ces deux explosions étaient différentes par leur bruit. ---
--- QUESTION : Avez-vous été blessée ? ---
--- REPONSE : Non. ---
--- QUESTION : Avez-vous eu à déplorer des dégats à votre habitation ? ---
--- REPONSE : Non, seules deux ou trois étagères sont tombées à terre. ---
--- QUESTION : Pouvez-vous préciser le temps écoulé entre le moment où vous perdez l'avion de vue et la première explosion ? ---
--- REPONSE : Il m'a semblé que tout cela était assez rapide mais je ne suis en mesure de vous préciser ce laps de temps. Je pense tout de même qu'il n'a pu s'écouler "très peu de temps car immédiatement dès la première explosion j'ai fait la relation entre celle-ci et le passage de l'avion à une altitude anormalement basse. Je dois préciser que "je n'étais pas inquiète pour cet avion" ; je n'ai jamais pensé qu'il allait s'écraser lorsqu'il est passé au dessus de mon domicile. D'ailleurs je suis revenue vaquer à mes occupations mais sans avoir le temps de faire quoique ce soit car pour moi tout cela a été quasiment simultané. ---
--- Je n'ai rien d'autre à déclarer. Lecture faite personnellement, Madame MAZET Simone persiste et signe avec nous le présent. ---

Mme MAZET Simone

L'O.P.J.



05000166

ANNEXE 2 - D4820 page 2

Témoignage de Hélène TRUSCHINGER

Avion venant du Sud-Est passant au-dessus d'AZF quelques secondes avant l'explosion
Un objet en forme de tube est tombé dessous

--- Procès-verbal de déposition de madame Hélène PANNETIER épouse TRUSCHINGER --- 2ème feuillet ---

--- Avec mes collègues nous sommes sortis du bâtiment deux ou trois minutes plus tard, et nous sommes restés devant le bâtiment Delaye avant d'aller dans la cour d'honneur,---

--- Mais de dix à vingt secondes avant l'explosion, j'ai nettement entendu un moteur d'avion,---

--- **QUESTION** : Etes-vous à même d'être plus précise quant à ce bruit d'avion ?-

--- **REPONSE** : bien entendu,---

--- Pour moi il s'agissait du bruit d'un avion qui coupe les gaz ou en tout cas qui ralentit excessivement, et pas le bruit d'un avion qui vole normalement comme nous en avons l'habitude de les entendre pour être à proximité des couloirs aériens de Blagnac,---

--- Et plus précisément le régime du moteur me semblait tellement bas que j'ai pensé qu'il allait s'écraser, en tout cas qu'il y avait quelque chose d'anormal au dessus du coin,---

--- Je me suis alors mise à la fenêtre et j'ai aperçu au dessus de l'usine, un avion qui volait et j'ai ressenti une telle sensation de danger que je me suis remise au mail que j'écrivais au moment où la première explosion a eu lieu,---

--- **QUESTION** : Pouvez vous nous indiquer ce que vous avez vu précisément avant de vous remettre à la rédaction de votre message électronique ?---

--- **REPONSE** : dans mon souvenir, il s'agit d'un avion et pas d'un hélicoptère,---

--- Cet avion était de couleur gris clair, ressemblant à un avion militaire puisqu'il n'y avait pas de fenêtres, mais je ne pourrais être plus précise, notamment quant à la taille ou à tout autre élément pouvant permettre de l'identifier,---

--- Il volait à quelques dizaines de mètres de hauteur en provenance du sud-est et allant vers le nord ouest, plutôt à basse-vitesse,---

--- Du bâtiment où je me trouvais, je l'ai situé au dessus du site « A.Z.F. », dans sa partie nord que nous apercevons du bureau,---

--- J'ai également la sensation qu'un truc noir tombait de l'avion, toujours au dessus du site,---

--- Il s'agissait d'une masse noire pas importante mais néanmoins visible d'où j'étais, -

--- Je pense que ce « truc » avait en gros la forme d'un tube et pouvait mesurer deux mètres environ. C'était beaucoup plus petit que l'avion,---

--- En tout cas c'est comme ça que la scène est gravée dans mon esprit,---

--- Je vous précise que j'ai vu tout cela fugitivement, avant donc de me remettre en catastrophe au mail que je voulais envoyer. En effet, à l'occasion de ce sentiment de grand danger, je voulais très précisément dater l'heure de ma mort,---

--- **QUESTION** : Pouvez-vous nous communiquer une description la plus précise possible de l'avion ?---

--- **REPONSE** : Je vous ai dit tout ce dont je me rappelle,---

--- **QUESTION** : A votre connaissance d'autres personnes que vous ont-elles aperçu ou entendu cet avion, et le cas échéant connaissez-vous leurs identités et possédez-vous leurs coordonnées ?---

--- **REPONSE** : il y avait une de mes collègue mais je ne me rappelle plus qui en particulier. Je vais me renseigner et je vous donnerais ses coordonnées ultérieurement,---

--- **QUESTION** : De manière plus générale êtes vous en possession de tout élément susceptible de permettre l'identification de l'hélicoptère en question ?-

--- **REPONSE** : Absolument pas,---

--- Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que pour moi, il y a un lien entre ce survol du site par cet avion et l'explosion du 21 septembre 2001 »,---

--- Après lecture faite personnellement, madame Hélène PANNETIER épouse TRUSCHINGER persiste et signe le présent avec nous, il est dix-sept heures,---

Hélène PANNETIER épouse TRUSCHINGER. **L'Officier de Police Judiciaire.**



Hélène Truschinger

[Signature]

ANNEXE 3 - D5009 page 12

Signalement de Léon CAILLAUX auprès de la Commission Vérité Indique qu'il a fait des photographies d'un avion au moment de l'explosion

AZF "Mémoire et Solidarité" - Commission Vérité.-		Contacts téléphoniques.-	
Observé à l'adresse :	Cité Fignes	Téléphone : 05 34 57 19 34	Accueilli par : Remmele le : 23/02/04
C.T.n° : 2.13	Attestation n° :	Identification : Madame SERRANO Irène 55, rue Léon Paul 31100 TOULOUSE	
Galliéni. Pas vue directe sur l'Usine, première explosion puis lumière flash bleu comme le gaz; suite deuxième explosion et souffle. Pas de temps défini entre les deux			
Résumé			
Observé à l'adresse :	Cité Fignes	Téléphone : 05 34 57 19 34	Accueilli par : Remmele le : 23/02/04
C.T.n° : 2.14	Attestation n° : 137	Identification : Monsieur CAILLAUX Léon 16 rue l'Avant 31500 TOULOUSE	
Portable : 06 66 81 34 30. Monsieur C. a pris des photos => à voir, pendant l'explosion nuage rouge, après explosion avion.			
Résumé			
Observé à l'adresse :	16 rue Jules Amalbau , 4ème étage	Téléphone : 05 61 20 84 10	Accueilli par : Remmele le : 23/02/04
C.T.n° : 2.15	Attestation n° :	Identification : Monsieur Anonyme	
80 % attentat			
Résumé			
Observé à l'adresse :		Téléphone :	Accueilli par : le :
C.T.n° : 2.16	Attestation n° :	Identification : Monsieur CORRONA André 212 chemin du Ponchon 31860 LABARTHE SUR LEZE	
se trouve sur la route d'Espagne au niveau de l'hôpital Marchant, en voiture. Forte explosion éclair blanc et doré. Puis deuxième explosion 1 à 2 seconde après. La voiture se soulève, le nuage rouge part vers les cotéaux.			
Résumé			
Observé à l'adresse :		Téléphone : 05 61 08 13 52	Accueilli par : Remmele le : 23/02/04
C.T.n° : 2.17	Attestation n° :	Identification : Monsieur PUJOL Paul 6 rue Descoins-Tinard 31100 TOULOUSE	
(ancien ONIA) Ingénieur. 2 explosions assez proche, la deuxième beaucoup plus forte. Était à l'Emulation (tennis), près du Centre nautique, à l'île du Ramier.			
Résumé			
Observé à l'adresse :		Téléphone : 05 61 40 41 96	Accueilli par : Bouchardy le :
C.T.n° : 2.18	Attestation n° : 18	Identification : Madame BRUNEAU 5, rue Louis Eydoux 31400 TOULOUSE	
80 ans, y habite depuis 1925, a connu l'Onia, a travaillé comme secrétaire à la SNPE, Première déflagration suivie d'une seconde à environ 10 s., elle s'est couchée et a pensé à une bombe, a eu la même impression que pendant les bombardements, a pensé à un attentat, très nettement deux explosions. Attestation remise ce jour après 17 heures.			
Résumé			
Observé à l'adresse :	5, rue Louis Eydoux	Téléphone :	Accueilli par : Lagarde le : 24/02/04
C.T.n° : 2.19	Attestation n° : 41	Identification : Monsieur GOIZET Quartier Lasbordes 31360 MANCILOUX	
Monsieur G. était dans une chambre de la clinique Pasteur, devant la fenêtre regardant vers l'extérieur. Son collègue était couché, yeux au plafond. Dans le silence il a vu les motifs de la tapisserie bouger, danser. La fenêtre lui a cogné le nez. Puis l'explosion, une tornade a déplacé les poubelles. A vu nettement avant d'entendre. La tapisserie s'est mise à danser.			
Résumé			
Observé à l'adresse :	Clinique Pasteur, avenue de Lombez	Téléphone :	Accueilli par : Lagarde le : 24/02/04

ACTUALISÉ AU : 5/10/04 - 10 / 61

ANNEXE 4 - D5195 page 4
**Lettre de AZF Mémoire et Solidarité au témoin Léon CAILLAUX lui promettant la
restitution des négatifs de l'avion après étude par Total**

Association AZF Mémoire et Solidarité

Toulouse, le 26 avril 2004

Commission Vérité

Monsieur L. CAILLAUX

16, rue de l'Ayga

31500 TOULOUSE

Cher Monsieur ,

En réponse à votre courrier du 9 courant , nous sommes en mesure de vous apporter les informations suivantes

Votre demande a été transmise à la personne qui collecte les dossiers à destination de Total
D'autre part nous vous remercions de nous avoir adressé les films correspondants aux photos aériennes que vous avez prises quelques instants après la catastrophe. Leur exploitation va demander quelque temps, puis nous vous les renverrons
Avec nos vifs remerciements et nos meilleures salutations.



Michel Bouchardy

Commission Vérité

Copie certifiée conforme :

L'Officier de Police Judiciaire

vu et annexé au PV N° 2002/336/423

L'Officier de Police Judiciaire



143, route d'Espagne – 31057 Toulouse cedex – Tél.: 05 62 11 45 50

ANNEXE 5 - D5195 page 1 à 3
**Audition du témoin Léon CAILLAUX par le SRPJ sans la présence de ses photographies
encore dans les mains de AZF Mémoire et Solidarité**

Service Régional de Police Judiciaire

P.V. : 2002/000336/423

PROCES VERBAL

DS195

L'an deux mille quatre,
le treize mai à neuf heures vingt cinq

Nous, Philippe BUTZ
CAPITAINE DE POLICE
en fonction au S.R.P.J. Division Criminelle

AFFAIRE :

Contre/Robert NORAY et
autres...
HOMICIDES INVOLONTAIRES
...

OBJET :

Déposition de M. Léon
CAILLAUX

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse,
---Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission
rogatoire délivrée le 14 juin 2002 par Messieurs Joaquim
FERNANDEZ et Thierry PERRIQUET juges d'instruction au tribunal
de grande instance de TOULOUSE au cours d'une information
ouverte des chefs de homicides involontaires par violation
manifestement délibérée d'une obligation particulière de
sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement,
blessures involontaires ayant entraîné une ITT supérieure à 3
mois par violation d'une obligation particulière de sécurité ou
de prudence imposée par la loi ou le règlement, blessures
involontaires ayant entraîné une ITT inférieure à 3 mois par
violation d'une obligation particulière de sécurité ou de
prudence imposée par la loi ou le règlement, destruction,
dégradations ou détériorations involontaires de biens
appartenant à autrui par l'effet d'un incendie ou d'une
explosion, en raison d'une violation manifestement délibérée
d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence prévue
par la loi ou le règlement, commis à TOULOUSE, le 21 septembre
2001, ---
---du réquisitoire supplétif du 28 mai 2002 contre X... des
chefs d'infractions à l'obligation d'évaluation des risques,
d'infractions à la réglementation en matière de sécurité
s'imposant en cas d'interventions d'entreprises extérieures,
d'infractions à la réglementation en matières de gestion de la
sous-traitance, ---
---du supplétif du 12 juin 2002 pour homicide commis par
maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à
une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou
le règlement, et par une violation manifestement délibérée d'une
obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par
la loi, sur la personne de Louise FRITZCH le 21 septembre 2001 à
TOULOUSE, personne décédée le 24 septembre 2001 à TOULOUSE,
---contre FAURE Gilles et autres (mis en examen). --
---Vu les articles 81, 151, 152, 154 du code de procédure
pénale, ---
---Nous trouvant au siège de notre service, ---
---Avons mandé et constatons que se présente, au jour et heure
mentionnés en tête du présent procès-verbal, M. Léon CAILLAUX
né le 14 09 1963 à Versailles (78), nationalité Française,
travailleur handicapé, dt 16 rue de l'Ayga à TOULOUSE 31500
tel : 06 66 81 34 30, ---
---qui nous déclare serment préalablement prêté dans les formes
de droit et après avoir déclaré n'être ni parent, ni allié, ni
au service des mis en examen, ---
---"Je prends acte que je suis convoqué et entendu dans le cadre

Léon Caillaux



de la commission rogatoire susvisée. ---

---Je vous précise que je n'ai jamais été entendu par vos services dans le cadre de la procédure relative à l'explosion survenue à l'usine AZF de TOULOUSE. ---

---Il est exact que je me suis fait connaître auprès de la commission vérité "mémoire et solidarité" où j'ai relaté ce que j'avais personnellement vécu téléphoniquement. ---

---Aux jour et heure de l'explosion, je me trouvais sur mon balcon au quatrième étage du 16 rue Jules Amilhou à TOULOUSE. Je ne suis pas en mesure de vous préciser l'orientation de mon balcon qui donne sur des arbres puis dans la trajectoire de l'usine AZF. L'endroit correspond également manifestement à un couloir aérien. ---

---Sur mon balcon, j'ai entendu une première détonation suivie après un temps que je ne peux préciser, d'une seconde déflagration. Entre ces deux explosions j'ai eu le temps d'aller chercher un appareil photographique jetable qui se trouvait sur un meuble intérieur proche du balcon, dans mon appartement. Je crois que j'ai réussi à prendre une première photographie avant l'arrivée sur moi d'un nuage de poussière orangé qui sentait une odeur proche de l'ammoniac et du chlore. J'ai en fait photographié les arbres qui se trouvaient face à mon balcon. J'ai pris peur et je suis rentré à l'intérieur de mon domicile sans être blessé. J'ai constaté que les vitres de ma porte de mon balcon ont été brisées, ont été également dégradés les volets en PVC du balcon et de la fenêtre de la cuisine. Puis, je suis ensuite revenu sur mon balcon et j'ai pris en photo les dégâts car je voulais ainsi prouver le préjudice que je subissais auprès de ma compagnie d'assurance. Je vous précise que j'ai également eu le temps de prendre en photo un gros avion qui passait au dessus de mon immeuble entre les deux explosions, je suis formel sur ce point. Actuellement je ne dispose plus que des photographies propres au dégâts occasionnés à mon domicile. Les autres photographies représentant les arbres, l'avion, ont été remises à la commission AZF et plus précisément à M. Michel BOUCHARDY comme l'atteste le document que je vous présente daté du 26 avril 2004 et rédigé à mon intention par l'association AZF Mémoire et Solidarité Commission Vérité. Je ne peux vous dire combien de photographies j'ai pris des arbres il y en a un paquet, par contre j'ai fait deux clichés, pas plus, de l'avion qui volait au dessus de nous entre les deux explosions. ---

---Je suis resté dans mon domicile et j'ai vu se diriger en premier un effectif des pompiers vers les lieux. ---

---QUESTION : le document dactylographié que vous me présentez mentionne que vos clichés ont été pris après la catastrophe et non entre les deux explosions que vous avez ressenties, qu'avez vous à dire à ce sujet ? ---

---REPONSE : il s'agit d'une erreur de frappe. Je vous confirme bien avoir pris deux clichés photographiques d'un avion qui survolait mon immeuble entre le temps des deux déflagrations. ---

---QUESTION : confirmez-vous avoir réussi à prendre des clichés photographiques entre les deux explosions ? ---

---REPONSE : oui tout à fait j'ai réussi à photographier l'avion qui volait au dessus de ma tête et venait de passer au dessus d'AZF. ---

---QUESTION : Avez vous constaté la présence de phénomènes particuliers dans le ciel avant ou après l'explosion ? ---

---REPONSE : non, je n'ai rien remarqué. ---

---QUESTION : avez vous constaté la présence d'un hélicoptère ?

Kathleen Baux de Bon



Si oui à quel moment par rapport aux explosions ? ---
---REPONSE : non, je n'ai pas remarqué d'hélicoptère dans le ciel. ---

---Je ne vois rien d'autre à déclarer. ---"

---Lecture faite par lui même persiste et signe avec nous le présent à dix heures quinze.

M. Léon CAILLAUX,

LR CAILLAUX Léon

le capitaine de Police,

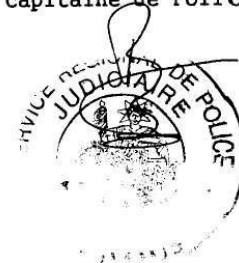
---De même suite, ---

---Vu ce qui précède, ---

---Annexons au présent une photocopie certifiée conforme à l'original du courrier daté du 26 avril 2004 adressé par l'association AZF Mémoire et Solidarité Commission Vérité à M. Léon CAILLAUX. ---

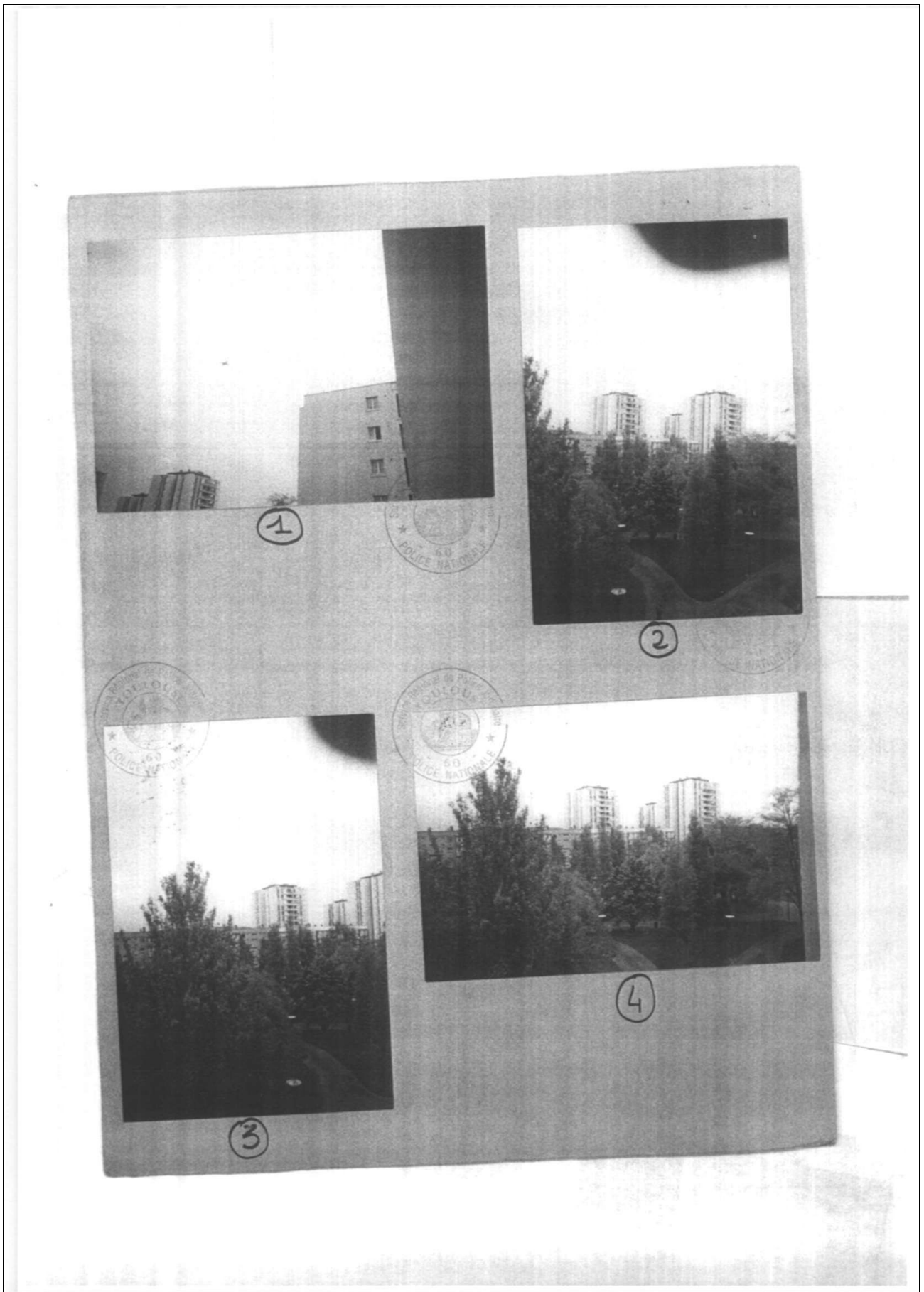
---DONT MENTION.

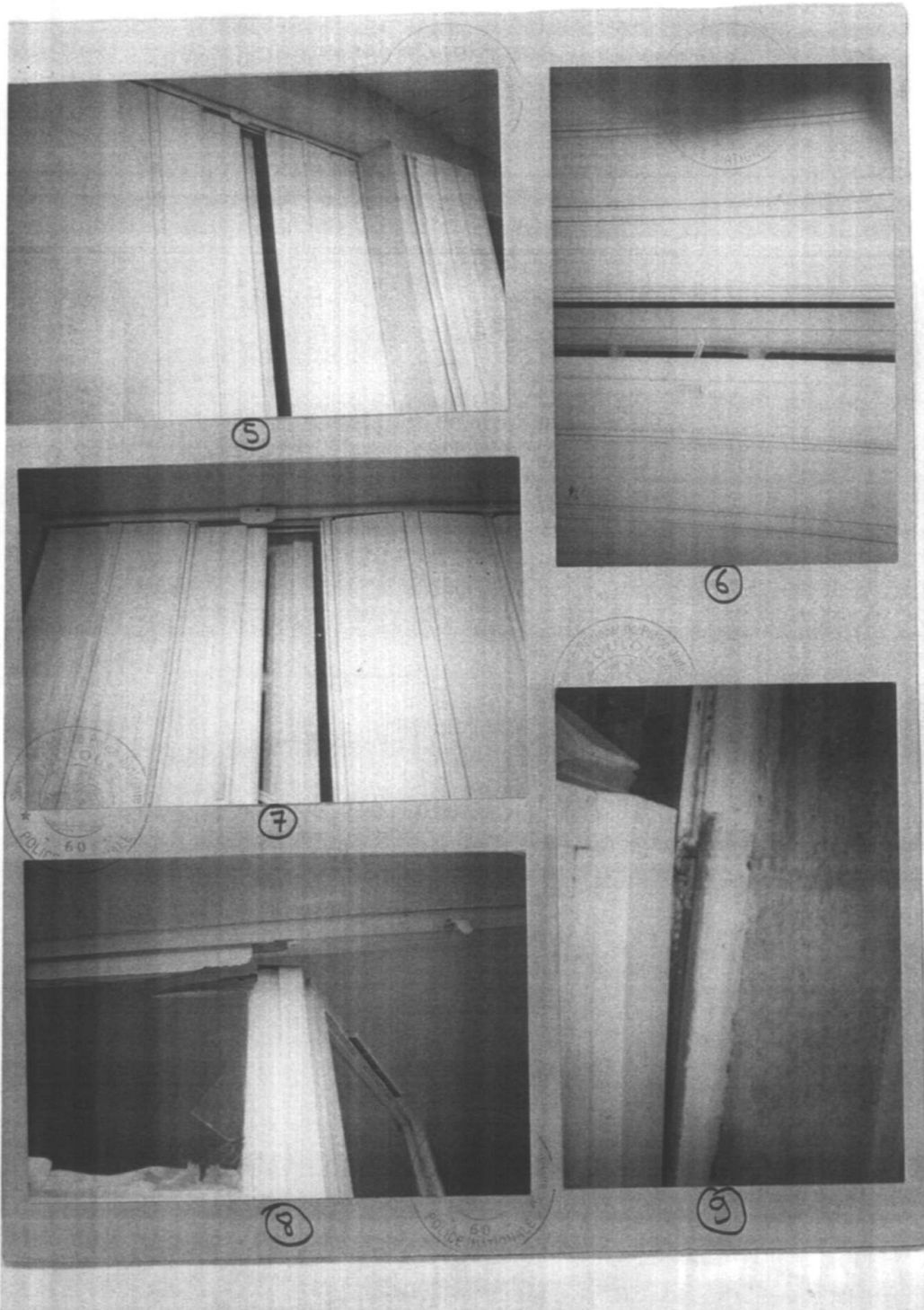
le capitaine de Police,



ANNEXE 6 - D5209

Envoi des photographies de Léon CAILLAUX par M. BOUCHARDY auprès du SRPJ mais il manque au moins deux photographies et aucune précision n'est fournie sur les négatifs



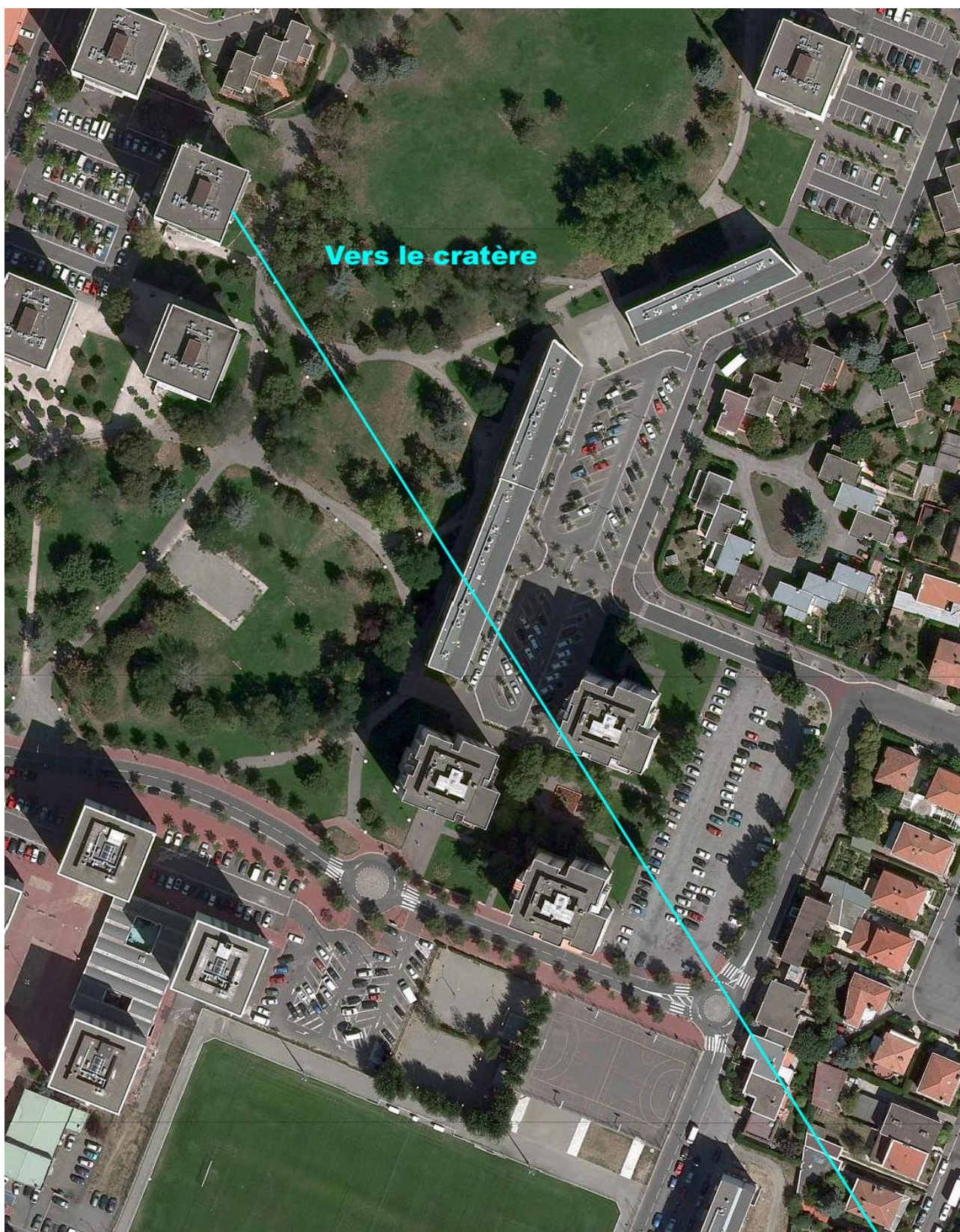


ANNEXE 7

Scannage de la seule photographie de l'avion restituée par AZF Mémoire et Solidarité



ANNEXE 8
Position du témoin Léon CAILLAUX
16 rue Jules Amilhau et axe vers le cratère



ANNEXE 9

Idée de la trajectoire selon les témoignages CAILLAUX, TRUSCHINGER et MAZET

